ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recrutement

Question écrite n° 89572

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction des postes aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire. En effet, le nombre de postes offerts aux concours de recrutement 2006 connaît une diminution qui inquiète tout autant les enseignants, les élèves que les futurs titulaires. Cette baisse touche de nombreuses disciplines. Ainsi, les postes au CAPES externe en lettres classiques diminuent de 40 %, même chose concernant l'éducation musicale. La philosophie (- 38 %), la documentation (- 37 %), les sciences de la vie et de la Terre (- 35 %), les arts plastiques (- 32 %), l'histoire-géographie (- 30 %), les lettres modernes (- 28 %), pour ne citer que ces matières, font aussi l'objet de cette réduction drastique des postes offerts au concours du CAPES. Cette restriction est encore plus manifeste concernant l'agrégation, pour laquelle, à titre d'exemple, l'éducation physique et sportive voit le nombre de places diminuer de 57 %. Annoncée lors des vacances de Noël, à quelques semaines seulement des épreuves, ces dispositions ont pris de court les candidats et ont suscité l'inquiétude et l'opposition des enseignants. Alors même que l'objectif de diminution du nombre d'élèves par classe s'impose et que l'enseignement devrait constituer une priorité nationale, cette réduction du nombre de postes offerts aux concours de l'enseignement secondaire ne peut que causer étonnement et mécontentement. Par conséquent, elle lui demande de préciser la politique du Gouvernement en la matière et d'indiquer s'il entend réviser à la hausse, et dès cette année, le nombre de postes aux concours de l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003, 2004 et 2005. Ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ en retraite. Pour la période à venir, les prévisions qui avaient été établies antérieurement faisaient état de 38 800 départs en 2006 et en 2007. L'analyse des comportements constatés depuis 2003 conduit à des prévisions plus réalistes, de l'ordre de 30 000 départs lors des deux prochaines années scolaires. Sur la période 2002-2005, ce sont près de 74 000 enseignants qui ont été recrutés ; or, dans le même temps, 59 000 professeurs titulaires sont finalement partis. Ce sont ces recrutements en nombre ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes ouverts en 2006. Ces ouvertures de postes répondent ainsi à la fois à l'exigence d'une bonne gestion des personnels de l'éducation nationale et au respect de la continuité du service public de l'enseignement.

Données clés

Auteur : Mme Odile Saugues

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE89572

Circonscription : Puy-de-Dôme (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89572
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2951
Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9129